

GRILLE TARIFAIRE COLLEGE NOTRE DAME 2024-25

CONTRIBUTION FAMILIALE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025				
	Participation des familles dégressive	PARTICIPATION	COTISATION ANNUELLE	TOTAL
1 ^{er} enfant scolarisé	100%	640 €	63 €	703 €
2 ^{ème} enfant scolarisé	90%	576 €	63 €	639 €
3 ^{ème} enfant scolarisé	80%	512 €	63 €	575 €
4 ^{ème} enfant scolarisé	70%	448 €	63 €	511 €

Repas forfait 2,3 ou 4 jours Repas + surveillance et activité temps méridien (12h-13h30) 6,30 €	4 jours	850.50 €
	3 jours	661.50 €
	2 jours	447.30 €
Repas occasionnel	Repas + surveillance et activité temps méridien (12h-13h30)	7 €
Etude dirigée	16h45-17h45	GRATUIT

Les tarifs pour une scolarisation au collège Notre Dame ont augmenté de 30 euros (+5%) pour l'année 2024-25. Cette augmentation est due à celle que nous subissons principalement sur l'énergie (x5 pour le fuel et x2 pour l'électricité) mais aussi les coûts des achats et travaux (matériel informatique, nouvel oratoire, salle des archives...)

Concernant l'alimentaire, le changement de prestataire était nécessaire afin de retrouver une meilleure qualité et un dispositif engageant pour les élèves. Mille et un repas, en place depuis septembre, nous propose ce changement. Les enfants ont aujourd'hui la possibilité de manger ce qu'ils aiment en quantité souhaitée, avec pour objectif la baisse du gaspillage.

Le secteur alimentaire subit depuis quelques mois une augmentation importante de ses coûts qui malheureusement se répercute directement dans le prix de la demi-pension. Nous avons donc établi nos prix au plus juste (+5%), ne sachant pas encore quelle sera l'augmentation de notre prestataire.

Petit rappel :

La contribution des familles sert principalement à couvrir les dépenses liées à la construction et la rénovation des bâtiments scolaires, à l'enseignement religieux (animation pastorale), à des projets éducatifs et culturels propres à l'établissement et à l'acquisition de certains équipements. Les salaires des enseignants sont le fait de l'Eta